

Vice-président, M. le grand vicaire Leclerc, du diocèse de Chicoutimi.

Secrétaire, M. l'abbé Gérin, du diocèse de Trois-Rivières.

Directeurs, MM. les abbés Théophile Provost, du diocèse de Montréal, Marquis, du diocèse de Québec, Vézina, du diocèse de Rimouski, Reid, du diocèse de Valleyfield, Dauth, du diocèse de Nicolet, Charest, du diocèse de Sherbrooke, et Bélanger, du diocèse d'Ottawa.

\* \* \*

\* \* **Serbie.**—Ce n'est pas M. Simitch qui a été chargé de former une nouvelle administration en Serbie. C'est M. Novakovitch. Voici la composition du ministère : Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. Novakovitch ; ministre des Finances, M. Stefan Popovitch ; ministre de l'Intérieur, M. Marinovitch ; ministre de la Guerre, M. Framassovitch ; ministre des Travaux Publics, M. Petkovitch. Il est aussi chargé provisoirement du ministère du Commerce ; ministre de la Justice, M. Wincitch. Il était président de la Cour d'Appel ; ministre de l'Instruction Publique, M. Kovacevitch. Le nouveau ministère a inscrit en tête de son programme le règlement de la question financière.

\* \* \*

\* \* **Equateur.**—Pendant la dernière révolution de l'Equateur la canaille a attaqué un couvent à Calceta et elle a maltraité les religieuses ainsi que l'évêque Schumaker et plusieurs prêtres qui s'étaient réfugiés dans ce couvent. Ces forcenés se sont emparés de l'évêque et des prêtres qu'ils ont battus cruellement. On craint même qu'ils aient été assassinés. Les religieuses sont parvenues à s'échapper et elles se sont réfugiées aux Etats-Unis. Elles sont actuellement à Elizabeth, New-Jersey, dans un couvent de leur ordre.

Ce sont des sœurs de la Merci.

\* \* \*

\* \* **Parlement.**—La prorogation du Parlement d'Ottawa a eu lieu aujourd'hui à trois heures. La principale partie du discours du trône est consacrée à la question des écoles séparées du Manitoba. Voici le passage qui les concerne.

“ La réponse de la législature provinciale du Manitoba à “ l'arrêt en conseil (*remedial order*) lancé par mon gouvernement “ le 31 mars dernier, a été jugée être d'un caractère tel qu'elle a “ nécessité l'ajournement de toute nouvelle action jusqu'à la prochaine session. ”

—  
On sait qu'une crise ministérielle d'une extrême gravité a eu lieu il y a quelques jours. Nos trois ministres canadiens-français ont donné leur démission parce que la majorité du Cabinet voulait renvoyer à une autre session la législation *rémediatrice*. Deux des ministres, messieurs Caron, ministre des Postes, et M. Ouimet, ministre des Travaux Publics, ont repris leurs porte-